



Pension alimentaire pour un enfant

Par **ggamain**, le **11/04/2008** à **13:01**

Bonjour,

je me sépare de ma compagne (non mariée) et nous avons un enfant de deux ans. Je souhaite savoir approximativement (une fourchette) combien je suis censé lui verser pour notre fils. mode de garde : 60% elle, 40% moi pour des raisons professionnelles.

Je paie les frais de garde (crèche parentale) : 400 euros par mois

Mon Salaire mensuel net : 4900 euros.

Son salaire mensuel net : 1100 euros.

Bien sûr nous souhaitons définir cela à l'amiable, mais sa demande me parait excessive : 400 qui s'ajoutent aux 400 de frais de garde. Pouvez vous m'éclairer afin que les discussions soient constructives.

En vous remerciant.